



**PRÉFET  
DU MORBIHAN**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**RECUEIL DES ACTES  
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL  
(NOMINATIFS)**

**N° • 56-2023-059**

**PUBLIÉ LE 1 AOÛT 2023**

## Sommaire

### **5601\_Préfecture et sous-préfectures / CAB/ Bureau de la représentation de l'Etat ( BRE )**

- 56-2023-06-30-00007 - Arrêté préfectoral du 30 juin 2023 accordant la médaille d'honneur des sapeurs-pompiers à l'occasion de la promotion du 14 juillet 2023 (3 pages)
- 56-2023-06-30-00006 - Arrêté préfectoral du 30 juin 2023 accordant la médaille de la mutualité, de la coopération et du crédit agricole (M.M.C.C.A.) à l'occasion de la promotion du 14 juillet 2023 (1 page)

Page 3

Page 6

### **5601\_Préfecture et sous-préfectures / Service de la Coordination des Politiques Publiques et de l'Appui Territorial SCoPPAT**

- 56-2023-07-21-00002 - Arrêté préfectoral n° 205-07-23 du 21 juillet 2023 portant abrogation de la nomination du régisseur titulaire et du suppléant de la régie d'Etat instituée auprès de la police municipale d'Erdeven (1 page)
- 56-2023-07-28-00001 - Arrêté préfectoral n° 206-07-23 du 28 juillet 2023 portant nomination du régisseur principal et du régisseur suppléant auprès de la police municipale de Séné (1 page)

Page 7

Page 8

### **5617\_Autres services /**

- 56-2023-07-28-00002 - Arrêté modificatif du 28 juillet 2023 de délégation signature CP Ploemeur (1 page)

Page 9



**PRÉFET  
DU MORBIHAN**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

Le Préfet

**ARRÊTÉ**

accordant la médaille d'honneur des sapeurs-pompiers  
Promotion du 14 juillet 2023

**LE PREFET DU MORBIHAN**  
Chevalier de la Légion d'honneur  
Officier de l'ordre national du Mérite

VU le code de la sécurité intérieure ;

VU le décret n° 2017-1155 du 10 juillet 2017 relatif à la médaille d'honneur des sapeurs-pompiers ;

VU le décret n° 2019-468 du 16 mai 2019 modifiant le décret n° 2017-1155 du 10 juillet 2017 relatif à la médaille d'honneur des sapeurs-pompiers ;

**ARRÊTE**

**Article 1<sup>er</sup>** - Des médailles d'honneur sont décernées aux sapeurs-pompiers professionnels et volontaires dont les noms suivent qui ont fait preuve de dévouement dans l'exercice de leurs fonctions ou qui s'y sont particulièrement distingués :

Médaille grand'or :

M.	Patrick	BOUHIER	Adjudant-chef de sapeurs-pompiers volontaires	Hennebont
M.	Bruno	GUEGUEN	Adjudant de sapeurs-pompiers volontaires	Elven
M.	Thierry	MAGUER	Commandant de sapeurs-pompiers volontaires	Etat-major
M.	Jean-Pierre	MARTIN	Adjudant-chef de sapeurs-pompiers volontaires	Mauron
Mme	Françoise	ROBIC	Caporale de sapeurs-pompiers volontaires	Sarzeau
M.	Denis	ROUILLÉ	Capitaine de sapeurs-pompiers volontaires	Sarzeau
M.	Jean-Pierre	YHUEL	Adjudant-chef de sapeurs-pompiers volontaires	Lorient

Médaille d'or :

M.	Mikaël	AUDUREAU	Caporal-chef de sapeurs-pompiers volontaires	Rochefort-en-terre
M.	Nicolas	BOULÉ	Adjudant-chef de sapeurs-pompiers volontaires	Ploërmel
M.	Frédéric	BRUYERE	Adjudant-chef de sapeurs-pompiers volontaires	Locminé
M.	Stéphane	CARREY	Lieutenant de sapeurs-pompiers volontaires	Arzon
M.	Franck	CHAUVIRÉ	Adjudant-chef de sapeurs-pompiers volontaires	Ploërmel
M.	Stéphane	CHEFDOR	Adjudant-chef de sapeurs-pompiers professionnels	Vannes
M.	Christophe	CORDEROCH	Adjudant-chef de sapeurs-pompiers volontaires	Plouay
Mme	Natacha	CORNOU née MONCLAIR	Lieutenante de sapeurs-pompiers professionnels	Lorient
M.	Anthony	DAUPHAS	Caporal-chef de sapeurs-pompiers volontaires	La Gacilly
M.	Thierry	DENOUAL	Adjudant-chef de sapeurs-pompiers volontaires	Plumelec
M.	Eric	DIBOUÉS	Adjudant-chef de sapeurs-pompiers volontaires	Locminé
M.	Claude	ELLIAS	Adjudant-chef de sapeurs-pompiers volontaires	Guern
M.	Jérôme	FOULON	Adjudant de sapeurs-pompiers professionnels	Lorient
M.	Jérôme	GAUTER	Adjudant-chef de sapeurs-pompiers volontaires	Plouhinec
M.	Patrice	GOUADEC	Lieutenant 1ère classe de sapeurs-pompiers professionnels	Etat-major
M.	Christophe	HEMON	Lieutenant de sapeurs-pompiers volontaires	Guern
M.	Emmanuel	JACOBÉE	Adjudant-chef de sapeurs-pompiers volontaires	Arzon
M.	Philippe	LAVARENNE	Adjudant-chef de sapeurs-pompiers volontaires	Carnac
M.	Dominique	LE BROC	Adjudant-chef de sapeurs-pompiers volontaires	Grand-Champ
M.	Thierry	LE COINTE	Caporal-chef de sapeurs-pompiers volontaires	Rochefort-en-terre
M.	Loïc	LE DEVEDEC	Adjudant de sapeurs-pompiers volontaires	Plescop
M.	Jean-Antoine	LE FLOCH	Lieutenant de sapeurs-pompiers volontaires	Hennebont
M.	Renald	LE GOUANVIC	Adjudant de sapeurs-pompiers professionnels	Pontivy
M.	Tony	LE GUENNEC	Adjudant-chef de sapeurs-pompiers professionnels	Lorient
M.	Patrice	LE HO	Adjudant-chef de sapeurs-pompiers professionnels	Lorient
M.	Alain	LE LUHERNE	Adjudant-chef de sapeurs-pompiers volontaires	Ploërmel
M.	Philippe	LE TALOUR	Capitaine de sapeurs-pompiers volontaires	Plescop

M.	Ludovic	LEGAL	Sergent-chef de sapeurs-pompiers volontaires	Auray
M.	Olivier	MORICE	Adjudant-chef de sapeurs-pompiers volontaires	La Gacilly
M.	Philippe	MORVAN	Adjudant-chef de sapeurs-pompiers volontaires	Surzur
M.	Stéphane	MORVANT	Lieutenant de sapeurs-pompiers volontaires	Plescop
M.	Patrick	NEEL	Adjudant-chef de sapeurs-pompiers volontaires	Sarzeau
M.	Michel	RENAUD	Adjudant-chef de sapeurs-pompiers volontaires	Plumelec
M.	Christophe	RISPOSI	Adjudant-chef de sapeurs-pompiers professionnels	Lorient
M.	Claude	TATTEVIN	Adjudant de sapeurs-pompiers volontaires	Réguiny

#### Médaille d'argent :

M.	Christophe	ALLIO	Caporal-chef de sapeurs-pompiers volontaires	Rohan
M.	Ludovic	BELLEC	Adjudant-chef de sapeurs-pompiers volontaires	Péaule
M.	Jean-Michel	BELZIC	Caporal-chef de sapeurs-pompiers volontaires	Guern
M.	Stéphane	BERNARD	Sergent de sapeurs-pompiers volontaires	Guern
M.	Damien	BOUCHER	Sergent-chef de sapeurs-pompiers volontaires	Hennebont
M.	Bertrand	BOULANGER	Médecin commandant de sapeurs-pompiers volontaires	SSSM
M.	Sébastien	BRICAULT	Sergent-chef de sapeurs-pompiers volontaires	Hennebont
M.	Samuel	BRIEL	Adjudant de sapeurs-pompiers volontaires	les-aux-moines
M.	Julien	CHAZELLET	Lieutenant hors classe de sapeurs-pompiers professionnels	Vannes
M.	David	COMBETTE	Sergent-chef de sapeurs-pompiers volontaires	Plouhinec
M.	Benjamin	DANIEL	Caporal-chef de sapeurs-pompiers volontaires	Ploërmel
Mme	Stéphanie	DERRIEN	Sergente-chef de sapeurs-pompiers volontaires	Plescop
M.	Samuel	DISDIER	Sergent-chef de sapeurs-pompiers volontaires	Baud
M.	Guillaume	EZANNO	Adjudant de sapeurs-pompiers professionnels	Carnac
Mme	Amélie	GICQUEL	Infirmière de sapeurs-pompiers volontaires	Etat-major
M.	Damien	GUILLO	Sergent-chef de sapeurs-pompiers professionnels	Vannes
M.	Bernard	HUGO	Caporal-chef de sapeurs-pompiers volontaires	Plouay
Mme	Celtina	JACQUIER-ROUX	Infirmière de sapeurs-pompiers volontaires	Etat major
M.	Loïc	JAFFRE	Adjudant-chef de sapeurs-pompiers volontaires	Plouay
Mme	Caroline	LE BARON-BROCH née BROCH	Sergente-chef de sapeurs-pompiers volontaires	Carnac
M.	Hervé	LE BOULCH	Caporal-chef de sapeurs-pompiers volontaires	Bubry
M.	Stéphane	LE COZ	Caporal-chef de sapeurs-pompiers volontaires	Lorient
M.	Romuald	LE GAL	Sergent-chef de sapeurs-pompiers volontaires	Inguiniel
M.	Ludovic	LE GOFF	Sergent-chef de sapeurs-pompiers professionnels	Lorient
Mme	Marie	LE GOFF	Sergente-chef de sapeurs-pompiers professionnels	CTA Codis
M.	Ambroise	LE SOMMER	Sergent de sapeurs-pompiers professionnels	Lorient
M.	Jérôme	MAINBERTE	Sergent-chef de sapeurs-pompiers volontaires	Sarzeau
M.	Nicolas	MALRY	Adjudant-chef de sapeurs-pompiers volontaires	Pluvigner
Mme	Isabelle	MARO née DUBERSEUIL	Sergente-chef de sapeurs-pompiers volontaires	Plouhinec
M.	Luc	MARTIN	Adjudant de sapeurs-pompiers professionnels	Ploemeur
M.	Yann	MEDEL	Sergent-chef de sapeurs-pompiers volontaires	Hennebont
Mme	Maud	MOREAU née LECOMTE-PETIT	Caporale-chef de sapeurs-pompiers volontaires	Hennebont
M.	Anthony	PATRY	Caporal-chef de sapeurs-pompiers volontaires	Baud
M.	Boris	QUILEZ	Sergent-chef de sapeurs-pompiers professionnels	Lorient
M.	Xavier	RENOU	Adjudant-chef de sapeurs-pompiers volontaires	Saint-Jean-Brevelay
M.	Erwan	SAINTY	Adjudant de sapeurs-pompiers volontaires	Grand-Champ
M.	Tony	SCHVEIZER	Adjudant-chef de sapeurs-pompiers volontaires	Ploeren
M.	Sébastien	TOURPIN	Caporal-chef de sapeurs-pompiers professionnels	Ploemeur
M.	Olivier	UHEL	Adjudant-chef de sapeurs-pompiers volontaires	Plouhinec
M.	Lionel	VILAR	Sergent-chef de sapeurs-pompiers volontaires	Surzur

#### Médaille de bronze :

M.	Julien	BERGÉ	Caporal-chef de sapeurs-pompiers professionnels	Ploemeur
M.	Jonathan	BOUTÉ	Sergent de sapeurs-pompiers volontaires	Plescop
Mme	Céline	CARRÉ	Sapeure 1ère classe de sapeurs-pompiers volontaires	Lorient
M.	Stève	COUSIN	Caporal de sapeurs-pompiers professionnels	Hennebont
M.	Mathieu	CRAS	Sergent-chef de sapeurs-pompiers volontaires	Carnac
M.	Fabien	DELOROZOY	Sergent de sapeurs-pompiers volontaires	Malestroit
M.	Jean	DESBOIS	Caporal-chef de sapeurs-pompiers volontaires	Saint-Jean-Brevelay
M.	Mathieu	DOMINGUEZ	Caporal-chef de sapeurs-pompiers volontaires	Hennebont
M.	Alexandre	DOUESSIN	Caporal de sapeurs-pompiers professionnels	Vannes
Mme	Lucie	DRENO née MAHE	Caporale-chef de sapeurs-pompiers volontaires	Péaule
M.	Maxence	FAUTSCH	Caporal-chef de sapeurs-pompiers volontaires	Plescop
M.	François	FORGET	Adjudant de sapeurs-pompiers volontaires	Plescop
M.	Julien	FORTUNÉ	Sergent de sapeurs-pompiers volontaires	Rohan
M.	Mikaël	FRANCIS	Sergent de sapeurs-pompiers volontaires	Languidic
Mme	Nathalie	GABILLET née JEHANNO	Caporale de sapeurs-pompiers volontaires	Bubry
M.	Clément	GAUTER	Sapeur 1ère classe de sapeurs-pompiers volontaires	Saint-Jean-Brevelay

M.	Simon	HALLIER	Lieutenant de sapeurs-pompiers volontaires	Questembert
M.	Pascal	HARCILLON	Caporal de sapeurs-pompiers volontaires	Réguiny
M.	Styvenn	JEHANNO	Sapeur 1ère classe de sapeurs-pompiers volontaires	Malestroit
M.	Thomas	KERMORVANT	Caporal-chef de sapeurs-pompiers volontaires	Locminé
M.	Jean	LAYEC	Sergent de sapeurs-pompiers volontaires	Sarzeau
M.	David	LE BAIL	Infirmier de sapeurs-pompiers volontaires	Etat-major
M.	Kévin	LE BIHAN	Sapeur 1ère classe de sapeurs-pompiers volontaires	Sarzeau
M.	Kévin	LE BLANC	Caporal-chef de sapeurs-pompiers volontaires	Locminé
M.	Romain	LE CLAINCHE	Sergent de sapeurs-pompiers volontaires	Pontivy
Mme	Anna	LE DILLAU	Caporale de sapeurs-pompiers volontaires	Hennebont
M.	Jérôme	LE GOUALLEC	Caporal de sapeurs-pompiers volontaires	Bubry
Mme	Anne	LE MARRE née LE GOURRIEREC	Caporale de sapeurs-pompiers volontaires	Bubry
M.	Arnaud	LE NESTOUR	Caporal-chef de sapeurs-pompiers volontaires	Plouhinec
M.	Frédéric	LE NEVÉ	Caporal de sapeurs-pompiers volontaires	Surzur
M.	Gaël	LE RHEUN	Sergent de sapeurs-pompiers volontaires	Auray
Mme	Gwendoline	LE SOMMER	Caporale-chef de sapeurs-pompiers professionnels	Hennebont
M.	Loïck	LEJEUNE	Caporal-chef de sapeurs-pompiers volontaires	Carnac
Mme	Claire	LUTZENBERGER	Capitaine de sapeurs-pompiers professionnels	Ploemeur
M.	Jérémy	MARECHAL	Sapeur 1ère classe de sapeurs-pompiers volontaires	Plouay
M.	Cyprien	MERLET	Sergent de sapeurs-pompiers volontaires	Péaule
M.	Thomas	NOCQUET	Caporal-chef de sapeurs-pompiers volontaires	Ploërmel
M.	Matthieu	OLIVO	Caporal-chef de sapeurs-pompiers volontaires	Réguiny
M.	Jordan	PÉDRONO	Caporal-chef de sapeurs-pompiers volontaires	Lorient
M.	Jordan	PHILIPPE	Caporal de sapeurs-pompiers volontaires	Bubry
M.	Stéphane	PINARD	Médecin commandant de sapeurs-pompiers volontaires	Etat-major
M.	Nathan	ROBERT	Caporal-chef de sapeurs-pompiers volontaires	Locminé
Mme	Virginie	ROPERT	Sergente de sapeurs-pompiers volontaires	Plouay
M.	Eric	ROSE	Caporal-chef de sapeurs-pompiers volontaires	Ile-d'Arz
M.	Quentin	SAVARIT	Adjudant de sapeurs-pompiers volontaires	Sarzeau
M.	William	SIMPER	Sergent de sapeurs-pompiers volontaires	Sarzeau
M.	Xavier	TRIGNY	Caporal-chef de sapeurs-pompiers volontaires	Plouhinec
M.	Jérémy	VAILLANT	Caporal-chef de sapeurs-pompiers volontaires	Péaule
M.	Brice	WARGNY	Caporal de sapeurs-pompiers volontaires	Plouhinec

**Article 2** - Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Rennes, 3 Contour de la Motte, 35044 Rennes Cedex, dans un délai de deux mois à compter de la parution de la mention au recueil des actes administratifs de la préfecture. Ce recours contentieux peut-être formulé en utilisant l'application « Télérecours citoyens » sur le site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

**Article 3** – Madame la sous-préfète, directrice de cabinet du préfet du département du Morbihan, est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs.

Vannes, le 30 juin 2023  
Pour le préfet et par délégation,  
La sous-préfète, directrice de cabinet  
Marie CONCIATORI



## PRÉFET DU MORBIHAN

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

ARRÊTE ACCORDANT  
LA MÉDAILLE DE LA MUTUALITE,  
DE LA COOPERATION ET DU CREDIT AGRICOLE  
(M.M.C.C.A)  
À L'OCCASION DE LA PROMOTION DU 14 JUILLET 2023

LE PRÉFET DU MORBIHAN  
Chevalier de la Légion d'honneur  
Officier de l'ordre National du Mérite

**VU** l'arrêté du 14 mars 1957 de Monsieur le ministre de l'agriculture instituant la médaille de la mutualité, de la coopération et du crédit agricoles ;

**VU** l'arrêté du 16 janvier 1970 donnant délégation de pouvoir aux préfets ;

À l'occasion de la promotion de l'année 2023 ;

**Sur** proposition de Madame la sous-préfète, directrice de cabinet ;

**ARRETE :**

**Article 1 :** La médaille d'argent de la mutualité, de la coopération et du crédit agricoles et décernée à :

- Madame KERMAGORET Christine née GUYOMAR, déléguée - 1<sup>er</sup> collège de la MSA des Portes de Bretagne - canton de Ploëmeur

**Article 2 :** Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Rennes, 3 Contour de la Motte, 35044 Rennes Cedex, dans un délai de deux mois à compter de la parution de la mention au recueil des actes administratifs de la préfecture. Ce recours contentieux peut-être formulé en utilisant l'application « Télérecours citoyens » sur le site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

**Article 3 :** Monsieur le secrétaire général et Madame la directrice de cabinet sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera inséré au recueil des actes administratifs de la préfecture.

Vannes, le 30 juin 2023  
Le Préfet  
Pascal BOLOT



**PRÉFET  
DU MORBIHAN**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

Service de la coordination des politiques  
publiques et de l'appui territorial  
Bureau des dotations et de l'aménagement du territoire

**Arrêté préfectoral n° 205-07-23**

**portant abrogation de la nomination du régisseur titulaire et du suppléant de la régie d'État  
instituée auprès de la police municipale d'Erdeven**

**Le préfet du Morbihan  
Chevalier de la Légion d'honneur  
Officier de l'Ordre national du Mérite**

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 modifié, relatif à la gestion budgétaire et comptable publique, notamment son article 22 ;

Vu le décret n° 2019-798 du 26 juillet 2019 relatif aux régies de recettes et d'avances des organismes publics ;

Vu l'arrêté du 28 mai 1993, modifié par arrêté du 3 septembre 2001, relatif aux taux de l'indemnité de responsabilité susceptible d'être allouée aux régisseurs d'avances et aux régisseurs de recettes relevant des organismes publics et montant du cautionnement imposé à ces agents ;

Vu l'arrêté cadre du 13 février 2013 modifié, habilitant les préfets à instituer des régies de recettes et des régies d'avances auprès des services déconcentrés du ministère de l'intérieur ;

Vu l'arrêté du préfet du Morbihan du 22 août 2002 instituant une régie de recettes de l'État auprès de la police municipale d'Erdeven ;

Vu les arrêtés du préfet du Morbihan du 26 novembre 2002 et du 6 juillet 2009 nommant le régisseur titulaire et le suppléant auprès de la police municipale d'Erdeven, abrogés par arrêtés du 21 juin 2013 et du 23 mai 2019 ;

Vu l'arrêté du préfet du Morbihan du 6 mars 2020 portant nomination de M. Benjamin GARNIER, gardien brigadier de police municipale, en qualité de régisseur principal et nomination de M. Jérôme OLLIVIER, adjoint technique territorial, en qualité de régisseur suppléant auprès de la police municipale d'Erdeven et abrogeant l'arrêté du 23 mai 2019 ;

Vu la demande du maire d'Erdeven en date du 13 juillet 2023 ;

Vu l'avis conforme émis par le directeur départemental des finances publiques ;

Sur proposition du secrétaire général de la préfecture du Morbihan :

**A R R Ê T E**

**Article 1<sup>er</sup>** : L'arrêté du 6 mars 2020 portant nomination de M. Benjamin GARNIER, gardien brigadier de police municipale, en qualité de régisseur principal et nomination de M. Jérôme OLLIVIER, adjoint technique territorial, en qualité de régisseur suppléant de la régie d'État instituée auprès de la police municipale de la commune d'Erdeven est abrogé.

**Article 2** : Le secrétaire général de la préfecture du Morbihan, le directeur départemental des finances publiques et le maire d'Erdeven sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture.

Vannes, le 21 juillet 2023

Le préfet,  
Pour le préfet et par délégation,  
Le secrétaire général,  
Stéphane JARLÉGAND



# PRÉFET DU MORBIHAN

Liberté  
Égalité  
Fraternité

Préfecture  
Service de la coordination des politiques publiques  
et de l'appui territorial  
Bureau des dotations et de l'aménagement du territoire

## ARRÊTE n° 206-07-23 portant nomination du régisseur principal et du régisseur suppléant auprès de la police municipale de Séné

Le préfet du Morbihan  
Chevalier de la Légion d'Honneur  
Officier de l'Ordre national du Mérite

**Vu** le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 modifié, relatif à la gestion budgétaire et comptable publique, notamment son article 22 ;

**Vu** le décret n° 2019-798 du 26 juillet 2019 relatif aux régies de recettes et d'avances des organismes publics ;

**Vu** l'arrêté du 28 mai 1993, modifié par arrêté du 3 septembre 2001, relatif aux taux de l'indemnité de responsabilité susceptible d'être allouée aux régisseurs d'avances et aux régisseurs de recettes relevant des organismes publics et montant du cautionnement imposé à ces agents ;

**Vu** l'arrêté cadre du 13 février 2013 modifié, habilitant les préfets à instituer des régies de recettes et des régies d'avances auprès des services déconcentrés du ministère de l'intérieur ;

**Vu** l'arrêté préfectoral du 22 août 2002 portant création d'une régie d'État auprès de la police municipale de Séné ;

**Vu** l'arrêté préfectoral du 26 novembre 2002 nommant le régisseur principal et le suppléant auprès de la police municipale de Séné, abrogé par l'arrêté préfectoral du 5 juillet 2007 ;

**Vu** l'arrêté préfectoral du 1<sup>er</sup> juin 2015 portant nomination de M. Jean-Paul CARIO, brigadier chef principal de police municipale, en qualité de régisseur principal et nomination de Mmes Sabrina LE BORGNE et Claire SEVENOU en qualité de régisseurs suppléants auprès de la police municipale de Séné et abrogeant l'arrêté du préfectoral du 5 juillet 2007 ;

**Vu** le courrier de la maire de Séné en date du 4 juillet 2023 ;

**Vu** l'avis conforme du directeur départemental des finances publiques ;

**Sur** proposition du secrétaire général de la préfecture :

### ARRÊTE :

**Article 1er** : L'arrêté préfectoral du 1<sup>er</sup> juin 2015 est abrogé.

**Article 2** : M. Ronny MEDINA, gardien brigadier de police municipale, est nommé régisseur principal pour percevoir le produit des amendes forfaitaires de la police de la circulation, en application de l'article L 2215-5 du Code Général des Collectivités Territoriales, et le produit des consignations prévues à l'article L 121-4 du Code de la Route.

**Article 3** : Mme Claire SEVENOU, gardien brigadier de police municipale, est nommée régisseur suppléant.

**Article 4** : Le secrétaire général de la préfecture du Morbihan, le directeur départemental des finances publiques et la Maire de Séné sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture.

Vannes, le 28 juillet 2023  
Le préfet,  
Pour le préfet et par délégation,  
Le secrétaire général,  
Stéphane JARLÉGAND



**MINISTÈRE  
DE LA JUSTICE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**DIRECTION  
DE L'ADMINISTRATION PENITENTIAIRE**

**Direction interrégionale  
des services pénitentiaires de Rennes**

**Centre pénitentiaire de Lorient-Ploemeur**

**Arrêté du 28 juillet 2023 modifiant l'arrêté du 26 avril 2023 portant délégation de signature  
à divers personnels du Centre pénitentiaire de Lorient-Ploemeur**

VU le Code pénitentiaire, notamment ses articles R113-66 et R234-1 ;

VU le règlement intérieur applicable au Centre pénitentiaire de Lorient-Ploemeur ;

VU l'arrêté de la Ministre d'État, Garde des Sceaux, Ministre de la justice en date du 31 décembre 2019 portant mutation de Madame Katell PETON, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2020, au Centre pénitentiaire de Lorient-Ploemeur en qualité de chef d'établissement ;

VU l'arrêté de la Ministre d'État, Garde des Sceaux, Ministre de la justice en date du 25 juillet 2017 portant mutation de Monsieur Yvan LE GULUDEC, à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2017, au Centre pénitentiaire de Lorient-Ploemeur en qualité d'Adjoint au chef d'établissement ;

Madame Katell PETON, cheffe d'établissement du Centre pénitentiaire de Lorient-Ploemeur,

**ARRETE**

Article 1er : L'arrêté du 26 avril 2023 portant délégation de signature à divers personnels du Centre pénitentiaire de Lorient-Ploemeur, est modifié comme suit :

- L'article 10 est supprimé ;

- Après l'article 13, il est inséré les 2 articles suivants :

Article 13bis : Délégation permanente de signature est donnée à Monsieur DURET Guillaume, Premier surveillant au Centre pénitentiaire de Lorient-Ploemeur, aux fins de signer tout arrêté, décision, acte, document, correspondance se rapportant à l'exercice des attributions visées dans le tableau ci-joint.

Article 13ter : Délégation permanente de signature est donnée à Madame ERARD Delphine, Première surveillante au Centre pénitentiaire de Lorient-Ploemeur, aux fins de signer tout arrêté, décision, acte, document, correspondance se rapportant à l'exercice des attributions visées dans le tableau ci-joint.

Article 2 : Le présent arrêté est publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture du Morbihan et affiché au sein de l'établissement pénitentiaire.

Ploemeur, le 28 juillet 2023

P/ La cheffe d'établissement,  
l'Adjoint au chef d'établissement  
Yvan LE GULUDEC